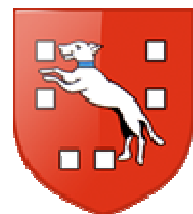




Le Bulletin Municipal de Pleaux



N° 8 – Octobre 2016

Pleaux, premier prix des Villes et Villages fleuris du Cantal !



L'agence de promotion et de développement touristique du Conseil Départemental vient d'informer la Mairie que la ville de Pleaux est retenue comme lauréate pour **le 1^{er} Prix** des Villes et Villages fleuris du Cantal. Grâce à l'action de la municipalité et au concours des agents celle-ci a renoué avec le passé. Notre dernier prix remonte en effet à 2004.

C'est essentiellement l'amélioration des plantations de massifs en pleine terre, le bel aménagement du jardin de la Fontaine de l'Arbre et l'espace paysager du camping qui ont retenu l'attention du jury.

Quoi de neuf sur le site ?

A l'adresse suivante <http://www.pleaux.fr/fr-les+croix.html> la rubrique « Patrimoine » commence à être renseignée.

Les croix de notre commune (croix de pierre, croix de mission, croix d'intersection, en pierre, en fer, en bois) ont été répertoriées. Nous en avons inventorié plus d'une soixantaine sur notre seul territoire ! Nous en avons même découvertes mentionnées dans aucun répertoire, comme celle des Estrades de Saint Christophe, en pierre, biface.

La photo, le nom et l'emplacement de chacune sont indiqués en cliquant sur les signes sur la carte. Il est possible qu'il en manque. N'hésitez pas à nous communiquer (pleaux@wanadoo.fr) des compléments, des erreurs, de meilleures photos, des histoires...La prochaine rubrique portera sur les **fours de pierre**.

I - Activités des conseillers

TRAVAUX ET ETUDES EN COURS, délibérés ou annoncés au Conseil municipal du 23 septembre

➤ *Commune entière*

- ✓ délégation service public de l'eau potable : deux délégataires potentiels ont été admis à présenter une offre à savoir les Sociétés SAUR et VEOLIA. Un rapport d'analyse des offres sera rendu par le pôle Eau Assainissement de Cantal Ingénierie et Territoires. Des auditions seront ensuite programmées avant un choix définitif courant novembre.
- ✓ voirie : le programme annuel de rénovation portant sur les voies communales de Beth (secteur de Leiges), du Pont de Prades, de la Borie, de Fages (ancienne maison garde barrière) du Chaumeil, de la Vialotte et des rues des Rosiers et d'Ignole (au niveau du cimetière) va être réalisé courant octobre par l'entreprise Bergheaud.

➤ *Loupiac*

- ✓ assainissement du bourg et du Lotissement de Loupiac : l'étude réalisée par la *Société Impact Conseil* a mis en évidence le caractère vétuste et obsolète des deux unités de traitement et la présence en quantités importantes d'eaux claires parasites dans le réseau. Des investigations complémentaires par caméra vont être prochainement menées afin d'affiner le diagnostic. Suite à cela, un projet de mise en conformité de l'assainissement du bourg et du lotissement sera défini et soumis aux organismes financeurs (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau Adour Garonne). Il consisterait à créer une seule et unique station d'épuration regroupant l'ensemble des effluents et un réseau séparatif d'eaux usées dans certains secteurs du bourg.

➤ *Pleaux*

- ✓ chaudière de l'école publique : dans la continuité des actions engagées par la municipalité pour réduire la facture énergétique, il a été décidé de remplacer l'ancienne chaudière à fioul de l'école par une chaudière à condensation ; compte tenu des économies de combustible générées on peut raisonnablement penser que la durée d'amortissement de l'investissement ainsi réalisé sera de l'ordre de 5 ou 6 années.
- ✓ maison des chasseurs : les travaux sont en cours (entreprises intervenant : Perrasse, Cueille, Veyrière, Lacombe, Roubeyrie, Peyral-Plaze-Manaud, Lavergne) ; un accès au premier étage par l'extérieur va être créé, cela va permettre de disposer d'un espace indépendant d'environ 40 m² qui pourra être utilisé par les associations à des fins de réunion.
- ✓ éclairage des tours des maisons St-Charles et du Luguet : l'entreprise Eiffage va prochainement procéder à l'installation de projecteurs de type led basse consommation complétant ainsi la mise en valeur des bâtisses de caractère du bourg.
- ✓ rue du Bournat : une réunion de programmation pour l'exécution des travaux a eu lieu le 22 septembre. L'entreprise Bergheaud titulaire du marché va entreprendre la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, d'électricité et de téléphone courant novembre. Les aménagements de surface (trottoirs, chaussée) sont prévus pour être réalisés durant le 1^{er} trimestre 2017.
- ✓ réhabilitation du gymnase : ce bâtiment à vocation exclusivement sportive, peu modifié depuis sa construction dans les années 1965/66, ne répond plus aux normes de sécurité et d'accessibilité. Sa réhabilitation aura également pour objectifs d'élargir les perspectives d'utilisation et de maîtriser les coûts de fonctionnement de cet équipement par une isolation performante et un chauffage adapté. Pour cela une mission d'assistance à la collectivité a été confiée à "*Cantal Ingénierie et Territoires*" afin d'élaborer un cahier des charges qui servira de support à la mise en concurrence d'un maître d'œuvre (architecte ou bureau d'études).
- ✓ église de Pléaux : quatre architectes du Patrimoine ont été consultés afin de réaliser une étude générale préalable à la restauration de cet édifice dont il est rappelé que certains désordres ont été constatés par M. Delubac Architecte des Bâtiments de France lors de sa visite le 06 novembre 2015. Une désignation devrait intervenir prochainement ; d'autre part la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites notifiera à la Commune dans le courant du mois d'octobre sa décision d'étendre l'extension de protection au titre des Monuments Historiques à l'ensemble de l'Eglise, ce qui permettra notamment de bénéficier de soutiens financiers aux travaux à venir.

TRAVAUX DE LA COMMISSION TOURISME

La commission Tourisme s'est réunie le 8 septembre dernier à la mairie.

Le dossier principal de cette réunion concernait le projet d'homologation de notre commune au label « Petites Cités de Caractère ». Pour y parvenir, la commission doit travailler sur 2 sujets essentiels :

- ✓ un compte-rendu historique de notre cité.
- ✓ un programme pluriannuel d'actions et réalisations visant à mettre en valeur le patrimoine de nos communes

Si la richesse historique de notre commune est aujourd'hui démontrée et constitue un atout important, des efforts doivent être consentis au niveau des actions et réalisations à mener au cours des prochaines années pour valoriser nos patrimoines architecturaux mais aussi culturels et gastronomiques.

Au cours de cette réunion plusieurs pistes ont été évoquées et vont être étudiées (Panneaux d'accueil et de présentation d'éléments de notre patrimoine aux entrées du bourg, renforcement de la signalétique, élaboration de plaquettes avec plans des sites de nos 4 communes, aménagement des abords de l'église et du cœur historique, mise en valeur des fontaines, efforts de fleurissement , aménagement d'une aire de pique-nique, aménagement de la rue du Bournat avec piste cyclable et accès piétons (déjà programmé pour cet automne)...).

Ce programme d'actions sera arrêté fin 2016/début 2017 afin de présenter la candidature de Pleaux et ses communes associées à l'homologation au réseau des Petites Cités de Caractère au printemps prochain. Les associations liées au patrimoine et au tourisme ainsi que toutes les personnes sensibles à ce sujet peuvent apporter leur avis auprès des membres de la commission.

Parmi les autres sujets abordés, un point a été fait sur la fréquentation touristique 2016, s'il est encore trop tôt pour obtenir des chiffres précis, la première estimation montre une saison équivalente à 2015. Un constat plus précis sera communiqué dans un prochain bulletin.

Les festivités et animations 2016 ont montré la bonne santé des associations et comités des fêtes dans les quatre communes associées. Les membres de la commission adressent toutes leurs félicitations et leur soutien à tous les bénévoles qui effectuent un gros travail pour proposer des programmes d'animations riches et variés.

II - Le pays de Pleaux se met au vert

LE TRI DES DECHETS VEGETAUX est maintenant possible aux cimetières

➤ *Loupiac*

Une brouette régulièrement vidée est attachée devant le cimetière pour les déchets compostables. Les autres déchets doivent être mis dans le container.

➤ *Pleaux*

A l'intérieur du cimetière sont installés deux bacs, un pour mettre le non recyclable (pots, fleurs artificielles...) et un pour les fleurs et la terre compostables. Un plan est affiché à l'entrée pour se guider.

➤ *Saint-Christophe-Les-Gorges*

Les espaces de parking devant le cimetière seront améliorés à l'occasion de la réfection de la route dite « du pont de Prades ». Le container gênant le parking est **retiré**.

Deux bacs sont disposés de l'autre côté du cimetière, à gauche de la petite porte qui donne sur les champs, comme indiqué sur le plan à l'entrée.

L'un recevra tout ce qui n'est pas déchet vert (plastique, pots etc...) et le contenu en sera régulièrement vidé. L'autre constituera un container à compost installé pour les déchets compostables (terre, fleurs naturelles fanées...) et son produit réutilisé dans la commune.

III - Communes associées

➤ *Loupiac et Saint-Christophe-Les-Gorges*

Appel à contribution : l'histoire de nos communes en photos.

Le comité des fêtes de la commune de Saint Christophe et le Club Saint Loup de Loupiac envisagent d'organiser l'année prochaine une exposition de photos anciennes de leurs communes respectives. Photos de classe, photos de fêtes, photos de vacances, photos de lieux...toutes feront l'affaire du moment qu'elles remontent le plus haut possible au siècle dernier.

A Saint Christophe, elles permettront d'illustrer des recherches en archives sur l'histoire démographique des communes.

Pour Loupiac, prendre contact avec Marie-Thérèse Champ (04 43 05 11 69).

Pour Saint-Christophe-Les-Gorges, prendre contact avec Sabine Combes (06 70 71 75 98)

➤ *Saint-Christophe-Les-Gorges*

Régime des sonneries des cloches à Saint Christophe

Depuis son électrification le clocher de Saint Christophe sonne toutes les heures deux fois, la demi-heure et les trois angélus (7, 12 et 19 h).

Pendant l'été certains habitants du bourg résidant à côté de l'Eglise ont souhaité que les cloches soient interrompues pendant la nuit.

Cette proposition a rencontré l'opposition d'un grand nombre d'habitants du bourg et la réunion consultative convoquée à l'initiative de l'équipe municipale fin août n'a pas permis d'aboutir à un compromis.

Toutefois, compte tenu du fait que :

- ✓ les demandeurs n'ont pas renoncé
- ✓ la jurisprudence constante des tribunaux administratifs admet la nuisance sonore des cloches et condamne les municipalités à les supprimer,

les élus de Saint Christophe ont décidé de saisir l'occasion de la révision de l'installation campanaire pour demander à l'entreprise qui l'assure de programmer l'interruption des cloches de 22h05 à 7h. Ceci sera effectif début novembre.

Cette décision :

- ✓ évite à la collectivité les coûts symboliques et financiers d'un contentieux
- ✓ recueille le soutien du curé de la paroisse
- ✓ harmonise le régime de saint Christophe sur celui de toutes les communes de Pleaux
- ✓ satisfait les demandeurs sans nuire à la vie d'un village qui, comme partout, dort la nuit.

➤ *Tourniac*

Travaux de voirie

Des travaux de voirie sont réalisés sur notre commune en ce début d'automne. Les agents techniques municipaux ont procédé au rebouchage des trous sur plusieurs voies communales. Dans le cadre du programme de voirie pluriannuel mis en place sur les 4 communes, 2 voies communales seront refaites cette année, il s'agit de celles desservant les villages de Lavialotte et du Chaumeil.

Réunion de la Commission Consultative

Les membres de la commission consultative de Tourniac étaient réunis par le maire-délégué, mardi 13 septembre 2016. Ce fut l'occasion pour chacun de débattre et d'échanger sur les réalisations, les projets et différents sujets propres à la vie de la commune.

Outre les travaux de voirie (présentés ci-dessus), le dossier concernant l'éclairage public a été abordé; le projet de remplacement de nombreuses lampes (trop énergivores) et la volonté d'économie, débuté à Pleaux va se poursuivre dans les communes associées au cours de ce mandat. D'après le constat établi sur la commune, notre souhait s'orienterait vers le remplacement des ballons fluos (lampes blanches qui ne sont plus fabriquées et donc plus remplaçables à l'identique) par des lampes à sodium haute pression (lampes oranges) déjà présentes dans le bourg et partiellement dans certains villages. Dans le même temps, certaines lampes pourront être déplacées ou réorientées et une réflexion est menée pour l'extinction partielle ou totale des lampes entre 0H et 5H. Ce programme d'actions nous permettra d'obtenir des économies substantielles et une plus grande homogénéité de notre éclairage public.

En abordant le thème des ordures ménagères et du tri sélectif, un chiffrage du nombre de containers à ordures ménagères a été effectué, il semble suffisant si le tri sélectif est respecté (ce qui n'est pas toujours le cas). Certaines initiatives ont été prises ; par exemple la distribution de sacs transparents pour contrôler le contenu des OM ou l'étiquetage sur les containers pour guider le tri.

Mais aujourd'hui encore, des déchets, non biodégradables, comme les métaux et plastiques sont rejetés dans la nature alors qu'une déchetterie est prévue à cet effet.

De tels agissements sont répréhensibles et définitivement contraires à l'intérêt général.

Cependant, il est à noter qu'il serait souhaitable que soit autorisé l'accès de certains tracteurs agricoles dans l'enceinte des déchetteries et que d'autres colonnes soient implantées, par exemple vers Lagrillière. Une demande sera faite en ce sens auprès de la Com COM et du Sietom.

IV - Nouveaux venus

✓ Fromagerie de la place

CAROLE et VINCENT BRUNETEAU sont les nouveaux propriétaire de la fromagerie « LE BURON » qui succède à Mr Gilbert Bony qui depuis des années était installé sur la principale place de notre bourg..Ce couple avec leurs deux enfants viennent du Havre. Ils connaissent notre commune puisqu'ils passaient leurs vacances dans la maison familiale à Salvagnac. Pendant la saison estivale, ils étaient des clients assidus du « Buron » puisqu'ils ramenaient des produits du terroir via la Normandie. Quand ils ont appris la vente du magasin ainsi que de la maison de Mr Bony, ils ont franchi le pas et acheté la totalité.

Avant le départ de Mr Bony, ils ont constitué un binôme pendant quelques semaines pour apprendre le métier. Carole Bruneteau était commerciale et a quitté cet emploi pour se consacrer à temps plein à la vente, quand à Monsieur, il est Officier de marine marchande et part en mer 2 fois par an pendant 3 mois.

Ils veulent garder le même esprit que l'ancien propriétaire avec les mêmes fournisseurs mais aussi veulent développer la partie vin (dégustation) et l'épicerie fine. Ils sont ouverts à toutes propositions pour mettre en valeur les produits locaux. Des travaux de rénovation ont donné un nouveau « look » au magasin.

Venez découvrir les produits aux heures d'ouverture : téléphone : 04 71 68 50 68.

✓ Pédicure podologue

Sylvie SEVERIN-FENIES : Tél : 04 71 68 23 53

Désormais, Sylvie viendra non pas une mais deux fois par mois à la Maison médicale
Uniquement sur rendez vous

✓ **Entreprise ALLIANCE NEGOCE.**

Depuis le 5 Septembre 2016 à Pleaux, route deTourniac, s'est ouvert un dépôt d'aliments, d'engrais, de semences, anciennement THIVAT TERAN.

Les jours et horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

✓ **Reprise de l'Olympic**

Sophie BRAY a repris l'Olympic, fermé depuis plusieurs mois, sur la place Georges Pompidou où elle propose des formules de cuisine familiale.

A midi, toute la semaine et le soir, le jeudi, vendredi, samedi et le dimanche sur réservation.

Téléphone : 04.71.40.49.90 ou 06.37.03.27.01.

V - Matériel scolaire de l'école/Suites

L'équipe pédagogique de l'école avait trié des matériels inutilisables ou inadaptés dans la perspective de débarrasser les combles de l'école.

Certains ont pu être vendus cet été et la somme récoltée sera, en accord avec la direction de l'école, affectée à la contribution de la commune au projet « école /cinéma ». Ce choix se justifie d'autant qu'il contribue à la sensibilisation des élèves au projet possible de développer une option cinéma et arts visuels au collège.

Il reste des manuels et des tables à vendre que l'équipe municipale va essayer d'écouler plutôt que de les jeter. Si intéressé, **se faire connaître à la mairie** pour prendre rendez vous et aller les voir. Outre l'intérêt fort des Pléaudiens pour leur école que cette vente a montré, elle a eu une suite imprévue.



En cherchant dans les greniers des autres écoles de la commune, notamment à Loupiac, l'équipe municipale a **trouvé deux statues en bois du XVIIème siècle** représentant une vierge à l'enfant et un christ en croix.

Les statues ont été confiées par l'abbé Roze à la restauratrice qui a déjà travaillé sur les statues culturelles de nos communes en attendant de (re) trouver leur place. Ci jointes une photo de chacune des statues.

Leurs histoires, leurs origines sont totalement inconnues. Si certains d'entre vous pouviez nous donner des éclaircissements ils seront les bienvenus.



VI - Le Patrimoine campanaire du territoire de Pleaux.

L'entreprise Cessac, sise à Brive, entretient les quatre clochers des Eglises de la commune depuis leur électrification (années 1950 pour les premières). La pré visite d'entretien s'est déroulée le 20 septembre. C'est une occasion pour présenter notre patrimoine campanaire (du latin, *campana*, cloche).

A **Pleaux**, il y a quatre grosses cloches et une petite. Républicaines, elles ont été fabriquées entre 1870 et 1880. Toutes les quatre sont électrifiées pour la frappe et la volée. La petite ne peut être frappée à la main. Les ouvertures du clocher ont été grillagées pour éviter aux pies d'y accumuler leur stock de brindilles. La « paulate », carillon auquel tenait l'ancien carillonneur, a été programmé dans le tableau électronique en place depuis 1994.

A **Saint Christophe les Gorges**, il y a trois cloches, dont une très grosse. Elles sont plus anciennes, impériales, datent de 1864 et 1868, fondées à Paris dans deux fonderies distinctes. L'une est très importante elle atteint presque la tonne, c'est un « bourdon ». Elles peuvent être lancées à toute volée (à l'horizontale).

A **Loupiac**, le clocher est « mur » ou à peigne et laisse les cloches à l'air libre. Il y en a trois dont une petite. Elles sont toutes royales, l'une est de 1767, une autre de 1816. L'installation électrique, les moteurs et le battant de celle du milieu sont à revoir.

A **Tourniac**, l'installation est très récente, de 2011. Il y a trois cloches dont deux électrifiées pour la balance et la frappe. Comme il faut trois cloches pour un carillon, il faut donc un carillonneur manuel pour tinter la troisième. Toutefois cette visite a permis d'ajouter au tableau électronique le glas....

L'électrification conserve les deux principales façons de faire tinter une cloche :

- ✓ soit elle reste immobile et elle est frappée de l'extérieur avec un marteau (cas le plus fréquent quand c'est électrifié) ou de l'intérieur avec son battant. Ces derniers sont d'ailleurs souvent percés pour y passer la corde qui permettait d'actionner, manuellement cette fois, le battant à partir du sol.
- ✓ soit elle se balance de façon à ce que son battant (« grelot » de fonte tournée, de plusieurs dizaines de kilos) la frappe sur sa robe intérieure.

Le balancement électrique d'une cloche nécessite un mécanisme comprenant une courroie ou une chaîne liée à un moteur qui la meut plus ou moins fort, plus ou moins haut, selon la place disponible, la solidité du beffroi, les traditions nationales etc.... Quand elles montent haut, jusque parfois au-delà de l'horizontale, le battant prend plus de vitesse que la cloche et c'est lui qui vient en frapper la lèvre supérieure. On parle d'un lancé franc. Quand elles ne montent pas aussi haut, c'est la cloche qui vient, en position basse, frapper le battant de sa lèvre inférieure. On parle d'une volée rétrograde.

Le timbre et la note d'une cloche dans l'harmonique sont façonnés par le fondeur en faisant varier plusieurs paramètres, celui du poids, du profil, de l'épaisseur, du galbe, de la hauteur, des proportions de la « bouche »...

L'entreprise Cessac emploie un tourneur pour faire les battants (tous sur mesure) et travaille avec une des cinq fonderies qui subsistent en France de nos jours, la fonderie Cornille-Havard, installée à Villedieu-les-Poêles, dans le Nord-Ouest, dans le département de la Manche en Basse-Normandie, héritière d'une tradition datant de la fin du Moyen Âge.

Monsieur Cessac insiste pour que les **musiques (notes, rythmes) des carillons connus soient notées et conservées sur papier** (comme la « Paulate » à Pleaux). Les mémoires des tableaux électroniques peuvent les enregistrer mais elles sont vulnérables.